

PRÉFET DU LOIRET

Préfecture  
Direction de la Réglementation  
et des Relations avec les usagers  
Bureau des Elections  
et de la Réglementation Générale

**Le Préfet du Loiret**

à

AFFAIRE SUIVIE PAR : CORINE AVELINE  
TÉLÉPHONE : 02.38.81.41.22  
COURRIEL : CORINE.AVELINE@loiret.gouv.fr  
BOÎTE FONCTIONNELLE : reglementation@loiret.pref.gouv.fr  
RÉFÉRENCE : LMAIRIESBASCULECNI2017

**Mesdames et Messieurs les Maires du  
Département du Loiret**

*s/c de Mme la Sous-Préfète de Pithiviers et  
de M. le Sous-Préfet de Montargis*



Orléans, le

6 FEV. 2017

**OBJET** : Nouvelles modalités de traitement des cartes nationales d'identité.  
Préconisations en vue de la bascule vers le nouveau dispositif.

A compter du 2 mars, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera, de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR). Les usagers pourront effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français.

Pour mémoire, vous trouverez en pièce jointe, la liste des 26 communes équipées d'un dispositif de recueil dans le département du Loiret ainsi que leurs coordonnées téléphoniques.

Les demandes de titres seront instruites par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres CNI/passeports (CERT) de la Région Centre Val de Loire situé à la préfecture du Cher.

Pour toute information relative à l'instruction des CNI, le CERT pourra être saisi par mail via une boîte fonctionnelle accessible à partir du site de la préfecture du Cher (sur le site « [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) », sélectionner « Politiques publiques » : « Relations Etat-collectivités » : Passeports/CNI : vous êtes une mairie de recueil : contactez-nous »). Une réponse sera adressée dans les 24 heures, sauf pour les cas les plus complexes.

J'appelle votre attention sur la nécessité :

- de ne plus accepter de demandes de cartes nationale d'identité « papier » **à compter du 2 mars 2017, jour de la bascule, pour les communes non dotées d'un dispositif de recueil,**
- de traiter dans vos services tous les dossiers en cours selon la procédure actuelle jusqu'au 1<sup>er</sup> mars inclus,
- de traiter et de transmettre très rapidement en préfecture les demandes « papier » en instance dans vos services,
- de communiquer par voie d'affichage, ou sur votre site Internet, sur les nouvelles modalités de délivrance (déterritorialisation de la procédure, liste des mairies équipées d'un DR). Des modèles d'affiches et de dépliants vous seront adressés très prochainement par courrier électronique. Cette communication sera également assurée sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) et sur le site Internet de la préfecture.

.../...

**Les mairies non équipées de dispositifs de recueil demeureront compétentes pour la remise des cartes nationales d'identité dont la demande a été déposée avant la bascule.** Elle devront donc être en mesure d'assurer l'accueil du public pour la remise de ces titres ou de procéder à des recueils complémentaires pendant une durée estimée à 5 mois maximum à compter du 2 mars 2017.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire.

**Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation**



**Hervé JONATHAN**

**LISTE DES 26 COMMUNES RETENUES POUR L'IMPLANTATION D'UNE OU DE PLUSIEURS STATIONS D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE PASSEPORTS BIOMETRIQUES**

COMMUNES	NOMBRE DE STATIONS
<i>ARRONDISSEMENT D'ORLEANS</i>	
ARTENAY (02.38.80.40.17)	1
BEAUGENCY (02.38.44.50.01)	1
CHATEAUNEUF SUR LOIRE (02.38.58.41.18) –	1
LA FERTE SAINT AUBIN (02.38.64.83.81)	1
FLEURY LES AUBRAIS (02.38.71.93.93)	1
MEUNG SUR LOIRE (02.38.46.94.94)-	1
NEUVILLE AUX BOIS (02.38.75.52.22)	1
OLIVET (02.38.69.83.00) –	2
<u>ORLEANS*</u>	9
ORMES (02.38.70.85.20)	1
SAINT DENIS EN VAL (02.38.76.70.34)	1
SAINT JEAN DE BRAYE (02.38.52.40.24) –	2
SAINT JEAN DE LA RUELLE (02.38.79.33.13 ou 33.00)	1
SARAN (02.38.80.34.01)	1
SULLY SUR LOIRE (02.38.36.20.08) –	1
<i>ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS</i>	
AMILLY (02.38.28.76.00)	1
BELLEGARDE (02.38.90.10.03)	1
BRIARE (02.38.31.20.08)	1
CHALETTE SUR LOING (02.38.89.59.59)	1
CHATILLON COLIGNY (02.38.92.50.11)	1
COURTENAY (02.38.97.40.46)	1
GIEN (Police Municipale : 02.38.05.15.213)	1
MONTARGIS (02.38.95.10.00)	2
<i>ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS</i>	
BEAUNE LA ROLANDE (02.38.33.21.56)	1
MALESHERBES (02.38.34.85.36)	1
PITHIVIERS (Police Municipale : 02.38.30.06.40)	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37</b>

\*Les 9 dispositifs de Recueil sont répartis sur les sites ci-après :

- Mairie Centrale : 3 - Tél : 02.38.79.22.22
- Mairie Orléans Saint Marceau : 1 – Tél : 02.38.56.54.68
- Mairie Orléans Les Blossières : 1 – Tél : 02.38.43.94.44
- Mairie Orléans Saint-Marc/Argonne : 1 – Tél : 02.38.84.21.12
- Mairie Orléans Madeleine : 1 – Tél : 02.38.72.56.13
- Mairie Orléans La Source : 2 – Tél : 02.38.63.14.42